

POUR L'ÉCOLE
DE LA CONFIANCE

DAN (É)

DÉLÉGATION ACADÉMIQUE
AU NUMÉRIQUE ÉDUCATIF

ACADÉMIE DE POITIERS

académie
Poitiers (É)

RÉGION ACADÉMIQUE
NOUVELLE-AQUITAINE

MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION NATIONALE
ET DE LA JEUNESSE

MINISTÈRE
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR,
DE LA RECHERCHE
ET DE L'INNOVATION



Plan de relance Numérique pour l'éducation

Janvier 2021

- **Le MENJS bénéficie d'un volet continuité pédagogique au titre de l'axe "Compétitivité" du plan de relance dédiées au numérique pour l'éducation de 131,0 M€**
- **Les régions académiques seront en charge de l'opérationnalisation et du suivi** des principales actions du volet de la continuité pédagogique.
- Trois principales mesures favorisant les usages du numérique éducatif sont identifiées :
 - 1^{er} degré : socle numérique de base pour le premier degré (**85 M€**), services et ressources numériques du premier degré (**20 M€**)
 - Hybridation en lycées (**20 M€**)
 - Accompagnement et formation des enseignants (**6 M€**)

Socle numérique de base pour le premier degré (85 M€)

- Sur les 85M €, 14 sont spécifiquement dédiés aux projets de **Territoires Numériques Educatifs (10 départements sélectionnés dont la Vienne)**.
- **Cycles 2 et 3 des écoles élémentaires et primaires**
- **Co-financement avec les collectivités** pour équiper massivement les écoles
 - ✓ équipements des **classes**,
 - ✓ équipements **mutualisables pour l'école**,
 - ✓ équipements du **bureau de direction**,
 - ✓ et **investissements sur les réseaux**.

Taux de co-financement de l'AAP dégressif :

70% jusqu'à 0,2 M€,

50% entre 0,2 M€ et 1,0 M€

1,0 M€ (plafond par commune).



Plafond de 3500€ par classe

Services et de ressources numériques(20 M€)

- Le financement des offres de services et de ressources numériques (20 M€), porte principalement sur les environnements d'accès aux services numériques dans le respect de la liberté de choix des communes.
- Les services proposés devront correspondre à l'une des trois modalités suivantes :
 - extension d'un ENT déjà existant du 2nd degré vers le 1^{er} degré (région ou département),
 - achat d'un service ENT 1^{er} degré,
 - recours à une solution de gestion de la vie scolaire.
- Ce volet peut aussi inclure le financement de ressources numériques pédagogiques.
- Les services et ressources numériques seront **co-financés à 50%**, sur la base d'un montant **maximum de dépenses de 20 € pour deux années scolaires par élève** des écoles équipées dans le cadre de l'appel à projets.

- Première campagne d'**AAP** (équipement/services et ressources numériques) **ouvrira à partir du 15 janvier 2021** (publication au JO)
- **Dépôt des dossiers par les communes avant le 1^{er} mars 2021** (via la plateforme « [démarches-simplifiées.fr](https://demarches-simplifiees.fr) »).
- **Accompagnement Education Nationale auprès des communes :**
 - Dialogue de proximité avec les communes : **IEN de circonscription**
 - Conseils et choix du matériel : **Conseiller Pédagogique Numérique de circonscription**
 - Instruction des demandes
 - Paiement et pilotage de l'exécution des subventions

POUR L'ÉCOLE DE LA CONFIANCE



RÉGION ACADÉMIQUE
NOUVELLE-AQUITAINE

MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION NATIONALE
ET DE LA JEUNESSE

MINISTÈRE
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR,
DE LA RECHERCHE
ET DE L'INNOVATION

